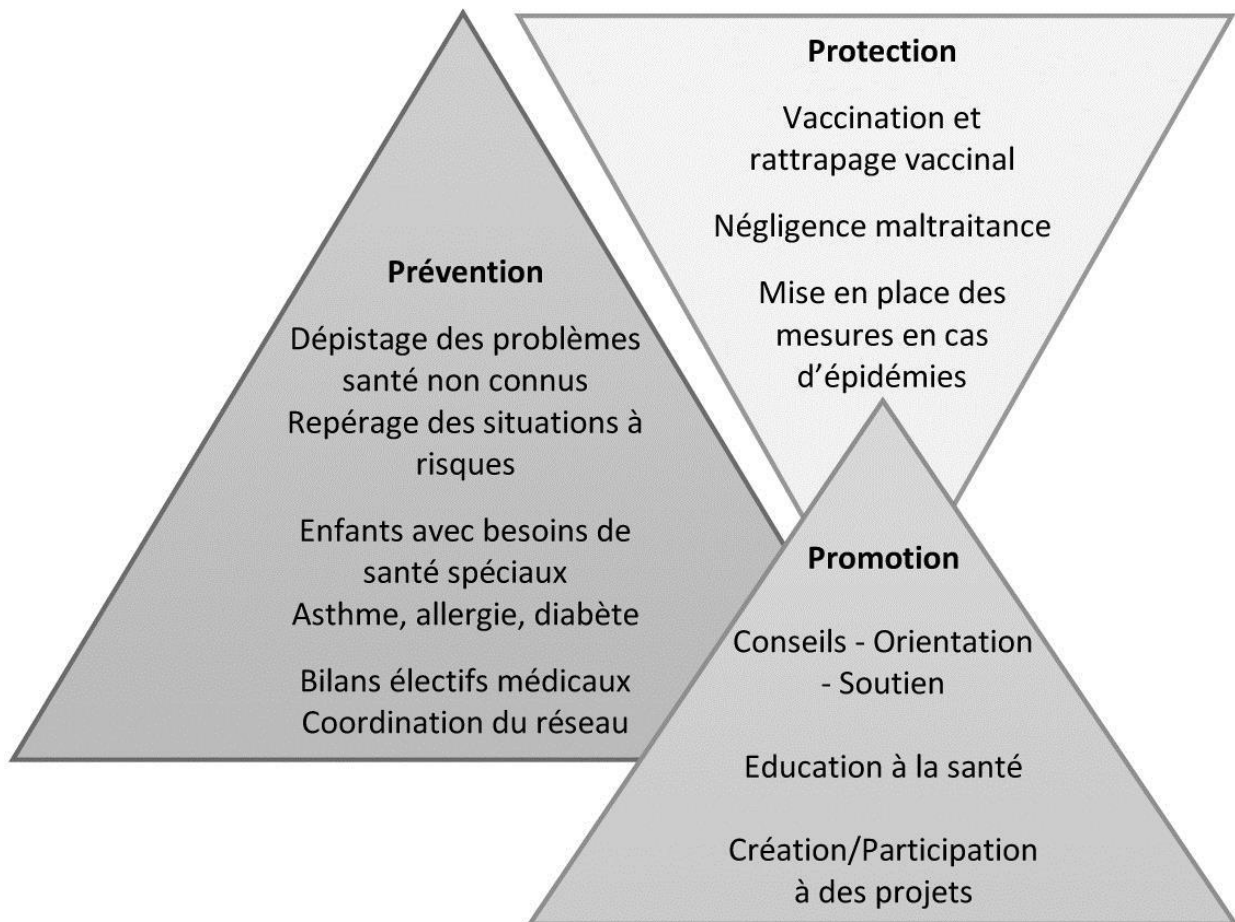


Santé - Assurances - Soins dentaires

Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.



L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves plusieurs fois durant la scolarité ; ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant et l'adolescent de leur santé, de leur intégration et de tout sujet lié au bien-être.

L'infirmière reste également, sur demande, à disposition des élèves, parents, enseignants ou du réseau professionnel.

Unité de santé scolaire

Infirmière pour Fully
Rachel Deller
Rue du Bourg 54
1920 Martigny 027/566 71 75
rachel.deller@psvalais.ch

Pour les détails des prestations, consulter

<https://www.promotionsantevalais.ch/fr/sante-scolaire-460.html>

Poux

De manière récurrente, les poux font leur apparition dans les chevelures de nos enfants. En cas « d'alerte », nous vous invitons à avertir les enseignants et à respecter l'information donnée par l'école. Au besoin, les pharmaciens, les droguistes ou les infirmières de santé scolaire vous transmettront des renseignements utiles. Toutes les infos sur le lien suivant : <https://www.promotionsantevalais.ch/fr/pediculose-86.html>

Assurances

Selon les dispositions légales en vigueur, les communes n'ont pas l'obligation d'assurer les enfants contre la maladie et les risques d'accidents, d'invalidité ou de décès. Il incombe aux parents de veiller à ce que les risques soient couverts par leur caisse maladie-accident personnelle. Par conséquent, lors d'un accident à l'école ou hors de l'école, comme en cas de maladie, les parents régleront avec leur caisse maladie-accident la prise en charge de ces frais.

Il serait souhaitable que les élèves bénéficient d'une couverture en cas de transport en hélicoptère.

En cas d'accident provoqué par un autre enfant, les frais qui en découlent sont en principe pris en charge par une couverture RC des parents de l'enfant responsable. Les contacts se prennent directement entre parents concernés. L'école demande donc que chaque enfant soit assuré en responsabilité civile (RC) par ses parents.

D'autre part, l'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol; elle n'a conclu aucun contrat pour un éventuel dédommagement. L'élève doit donc éviter à tout prix de laisser des valeurs à la tentation des autres.

Soins dentaires

M. Pierre-Olivier Ducrest dentiste à Fully, effectue le contrôle dentaire annuel obligatoire dans les classes. Les élèves peuvent ensuite se faire traiter à son cabinet ou chez un autre dentiste à leur choix. Les traitements sont subventionnés à raison de 40% (financé par les communes) et le contrôle dentaire (dépistage) est gratuit. Les factures sont adressées directement aux parents par l'Association valaisanne pour les soins dentaires à la jeunesse, qui déduit la subvention sur la facture.

L'éducatrice en santé bucco-dentaire visite les classes jusqu'en 6H à deux reprises et à une reprise en 7H et 8H.